



Rennes, le 16 janvier 2013

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RN 164 - Mise en place du comité de suivi des études pour la mise à 2x2 voies dans le secteur de Mûr-de-Bretagne (section Caurel-Colmain)

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 pour améliorer l'accessibilité et le développement du Centre Bretagne est un objectif majeur de l'État, de la Région Bretagne et de leurs partenaires qui mobilisent d'importants moyens financiers au service de cette ambition (cf. plaquette jointe en annexe).

Pour faire le point sur l'avancement de ce vaste projet dans le secteur de Mûr-de-Bretagne, Michel Cadot, Préfet de la région Bretagne et Gérard Lahellec, Vice-président du Conseil régional en charge de la mobilité et des transports ont installé, mardi 15 janvier, à Mûr-de-Bretagne, en présence de Monique Le Clézio, première Vice-présidente du Conseil général des Côtes-d'Armor, le comité de suivi des nouvelles études qui vont s'engager. Ce comité de suivi réunit l'État, le Conseil régional de Bretagne, le Conseil général des Côtes-d'Armor et associe les élus locaux concernés, les chambres d'agriculture et de commerce, les associations de protection de l'environnement, etc. pour permettre la bonne information de tous en continu.

Caurel- Curlan, un projet en suspens à ce jour

Les programmations d'investissement successives ont permis la réalisation de l'aménagement à 2x2 voies sur d'autres secteurs de la RN164, comme Gouarec (59,1 M€), Saint-Caradec (44,8 M€) et Loudéac (8,2 M€).

A proximité de Mûr de Bretagne, la RN164 reste à mettre à 2x2 voies sur la section Caurel - Colmain longue de 11 km. Malgré la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) obtenue en 1997, les travaux n'ont pas été engagés sur la section Caurel – Curlan.

Pour anticiper sur les futurs travaux, environ 42 hectares de terrains ont été acquis par les services de l'État, grâce aux financements mobilisés par la Région Bretagne et le Conseil général des Côtes-d'Armor.

La réglementation en la matière prévoit que si les travaux, qui ont justifié ces acquisitions, n'ont pas été réalisés dans les cinq années suivant l'ordonnance d'expropriation, alors les anciens propriétaires peuvent demander le rachat de leurs biens. Chaque personne concernée a été individuellement informée de cette situation.

.../...

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57

Relancer des études pour définir un nouveau projet

Pour la section Caurel-Colmain comme pour les autres sections de la RN 164 qui resteront à aménager à 2x2 voies, l'État et la Région ont décidé de mobiliser des financements exceptionnels pour réaliser les études permettant de préparer les futurs programmes d'investissements et de définir de nouveaux projets de travaux.

Les membres du comité de suivi ont ainsi été informés que des études préalables à une DUP sur l'intégralité de la section Caurel-Colmain sont désormais engagées. Une démarche d'études de plusieurs années est donc à venir pour ce secteur comme pour les autres, pour concrétiser l'objectif de mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164.

A ce stade, aucun tracé n'a encore été retenu. Les mois à venir vont tout d'abord être consacrés à réaliser un diagnostic fin du territoire, rendu nécessaire par les évolutions réglementaires, en particulier celles qui visent la préservation de l'environnement. Cela se manifestera notamment par des interventions régulières sur le terrain des bureaux d'étude missionnés par l'Etat. Les habitants du secteur pourront constater leurs interventions : enquête de trafic, mesures de bruit, inventaire des milieux naturels, etc. seront ainsi menées sur la période. Les différentes variantes de tracé, qui pourront être différentes du tracé initial, seront alors élaborées sur cette base. La comparaison de ces variantes servira de support à une phase de concertation publique nécessaire et envisagée en mai 2014. Ce n'est qu'à l'issue de cette concertation, où chacun pourra prendre connaissance des études et s'exprimer, que prendra forme le tracé retenu qui sera alors étudié dans le détail pour être soumis à l'enquête publique.

Pour assurer la plus large information de tous sur ce dossier, une plaquette d'information a été remise aux communes concernées pour une diffusion dans tous les foyers.

Le Programme de Modernisation des Itinéraires (PDMI) 2009-2014 définit les investissements de l'État et de ses partenaires, au premier rang desquels la Région Bretagne, pour améliorer le réseau routier national en Bretagne. Il traduit la priorité donnée à l'aménagement de la RN164 : les opérations concernées vont mobiliser 116 des 189 M€ de l'enveloppe financière globale du PDMI. Lors de l'élaboration de cette programmation, ont été retenus les projets qui concernent la mise à 2x2 voies de la déviation de Loudéac phase 2 (en travaux à partir de septembre 2012), de la liaison entre Saint-Méen et la RN12 phase 2 (objectif de démarrage des travaux en 2013), et la réalisation de la déviation de Châteauneuf-du-Faou (objectif de mise à l'enquête publique préalable à la DUP fin 2013). Ces opérations sont financées à 50% par l'Etat et à 50% par la Région Bretagne.

Contacts presse :

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) Bretagne

Mission Communication : Corinne GILLET - 02 99 33 42 10 ou Marie VERGOS – 02 99 33 42 11

Conseil Régional : Odile BRULEY - 02 99 27 13 55 ou 06 76 87 49 57